

# Mémoire

Par : Paul Comeau

Citoyen de Montréal et de Saint-Michel-  
des-Saints

Présenté au Bureau d'audiences  
publiques sur l'environnement dans le  
cadre du PROJET D'AUGMENTATION DE  
LA CAPACITÉ D'ENTREPOSAGE DES  
RÉSIDUS MINIERS ET DES STÉRILES À LA  
MINE DE FER DU LAC BLOOM

Novembre 2020

## Table des matières

<b><i>Présentation</i></b> .....	<b>3</b>
<b><i>Introduction</i></b> .....	<b>3</b>
<b><i>Mes commentaires sur le projet</i></b> .....	<b>3</b>

## Présentation

Bonjour, je suis Paul Comeau, citoyen de Montréal ayant accès à un lieu de villégiature remarquable à Saint-Michel des Saints où un projet de site minier, le plus grand au sud du Québec est en attente des réponses du Gouvernement du Québec. Le projet minier projetée voulant exploiter une mine de graphite à ciel ouvert. Je souhaite participer activement à l'exercice du BAPE et souhaite présenter mon opinion sur le projet du lac Bloom.

## Introduction

Dans le cadre du projet présenté par Minerai de fer du Québec, j'ai participé à la période de questions et lus plusieurs documents présentés sur le site du BAPE. La quantité de document et la taille de ceux-ci est remarquable.

J'ai bien écouté la présentation de Monsieur François Lafrenière sur l'augmentation de la capacité d'entreposage à la mine de fer du lac Bloom, les questions de plusieurs intervenants, du président et commissaire du BAPE.

## Mes commentaires sur le projet

Comme dans le cas du projet de la mine de graphite de Saint-Michel des Saints, les défis techniques sont incommensurables. En effet, comment concilier protection de l'environnement, intérêts économiques et rendement pour les investisseurs et impacts minimes sur la communauté réceptrice.

Dans un premier temps, il m'apparaît hautement cavalier, arrogant, de présenter un tel projet. En effet, proposer de sacrifier ou affecter 38 lacs, sacrifier des milieux humides et perturber l'habitat d'espèces menacées ou déranger des écosystèmes sensibles, il faut le faire et ceci sans gêne, aucune.

J'ai lu avec intérêt les versions FR et FS pour l'entreposage des résidus dans la fosse tel que demandé par le président du BAPE, Monsieur Pierre Magnant. Cependant, même ces variantes présentent des risques élevés pour l'environnement et ne sont pas acceptables des points de vue environnemental, économique et social.

Pour ces versions comme pour la version présentée par le promoteur les coûts de CAPEX et OPEX sont incomparables à la valeur de l'eau, des espèces menacées, des dommages irréversibles à l'environnement.

Je n'ai rien pas trouvé jusqu'à maintenant de documentation probante évaluant le prix d'un seul lac, d'une espèce menacée ou en extinction, de la perte de jouissance de la nature pour

les humains. Une chose est certaine, peu importe les coûts de CAPEX et OPEX présentés dans les différentes versions du promoteur, rien ne peut rivaliser avec la valeur de ces biens collectifs, ces choses inestimables que représente la nature et son équilibre si fragile.

Je pense sincèrement que Minerai de fer du Québec est face à un problème qui relève de la quadrature du cercle, un problème complexe qui demande de nouvelles études et des réponses adéquates face aux enjeux majeurs soulevés ici et dans ses propres études. Dans l'état actuel des études proposés, on ne peut pas donner son aval à un tel projet.

Paul Comeau

Montréal

B. Tech.